

## Une réforme de la voie professionnelle inacceptable

Lors de la campagne présidentielle de 2022, le candidat Macron avait inscrit dans son programme une **réforme profonde du lycée professionnel**. Après un an de tergiversations et de négociations de façade avec les syndicats, celui qui, entre-temps, a été réélu Président de la République a présenté le contenu de cette réforme propulsée au rang de « **cause nationale** » le 04 mai dans un lycée professionnel à Saintes.

Partant du triple constat de la **maîtrise insuffisante** par les élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle **des savoirs fondamentaux** (60% de réussite aux tests de positionnement en français contre 94% en voie générale et à peine 30% de réussite en mathématiques contre 80%), des **difficultés d'insertion** pour les diplômés (la moitié de ceux qui ne poursuivent pas dans le supérieur n'ont pas d'emploi un an après l'obtention de leur bac) et de **l'importance du décrochage** en cours de cursus (un quart des lycéens professionnels ne vont pas au bout de leur parcours), il était inenvisageable pour le chef de l'exécutif de se contenter d'un simple toilettage.

C'est donc un objectif particulièrement ambitieux qui a été énoncé : « *agir pour que la voie professionnelle redevienne un voie de réussite, d'excellence et reconnue par tous* ». Des mots ronflants, sonnante bien à l'oreille et ne pouvant a priori susciter aucune opposition ! Pour les transformer en réalité, le cap fixé a été d'atteindre le triptyque « **zéro décrocheur, 100% d'insertion et une reconnaissance de l'engagement des PLP** » grâce à une enveloppe annuelle d'un milliard d'euros...

Afin d'arriver à zéro décrocheur, il y avait la possibilité d'utiliser la carotte ou le bâton. C'est la première qui a été choisie, ce qui s'est concrétisé par la mise en place dès septembre 2023 d'une **gratification pour les périodes de stage** : d'un montant de 50 euros/semaine pour les élèves de 1<sup>ère</sup> CAP et de 2<sup>nde</sup> pro (soit 300 euros par an), de 75 euros/semaine pour les élèves de 2<sup>ème</sup> CAP et de 1<sup>ère</sup> pro (soit 600 euros par an) et de 100 euros/semaine pour les élèves de Terminale pro (soit 600 à 1200 euros par an selon la fin d'année choisie), elle sera liée à des **conditions d'assiduité** et devrait donc, a priori, permettre de réduire le décrochage.

D'autres mesures pour atteindre l'objectif de zéro décrocheur ont été annoncées, notamment la création de trois nouveaux dispositifs : « *Tous droits ouverts* » qui permettra aux élèves repérés comme décrocheurs potentiels d'accéder aux structures d'insertion en gardant le statut d'élève et par conséquent la possibilité de revenir à tout moment dans leur lycée ; « *Ambition emploi* » qui permettra d'accompagner pendant quatre mois dans leur recherche d'emploi les anciens élèves sans solution, avant de leur proposer si nécessaire un Contrat d'Engagement Jeune ; « *Parcours de consolidation* » afin d'aider les élèves en difficulté entrant en BTS.

Pour atteindre l'objectif de 100% d'insertion, un « **bureau des entreprises** » sera ouvert dans chaque lycée professionnel. Officiellement destiné à compenser le manque de réseau professionnel de beaucoup d'élèves, il aura pour mission principale l'accompagnement des élèves dans leur recherche de stages. Mais il aura aussi pour tâches, dans l'optique de renforcer les relations avec les entreprises du bassin de formation, la recherche de partenaires économiques et le renforcement de la participation des professionnels extérieurs dans les activités de l'établissement.

Cette recherche du 100% d'insertion se fera également par une **adaptation de la carte des formations** afin, pour reprendre les propos tenus le 05 mai par Pap Ndiaye, que « *les lycées professionnels répondent aux besoins de l'économie sur leur territoire* ». Concrètement, cela se traduira dès la rentrée de septembre 2023 par la fermeture de 80 filières et de 2600 places, essentiellement dans les métiers du tertiaire, et par l'ouverture de 150 filières et de 3000 places dans des activités dites « porteuses » comme par exemple l'industrie, les services à la personne, le numérique, l'énergie ou encore le bâtiment durable.

Enfin, pour que l'engagement des PLP soit reconnu, comme cela a été fait pour les autres enseignants un **Pacte** leur sera proposé. A priori plus avantageux puisqu'il permettra à ceux qui l'accepteraient de gagner 7.500 euros de plus par an contre un maximum de 3.750 euros pour les autres corps de professeurs, il est en réalité bien plus contraignant puisqu'il ne sera accessible qu'à ceux qui accepteront toutes ses composantes : les remplacements de courte durée, bien sûr, mais aussi l'intervention auprès de petits groupes d'élèves en difficulté et dans les collèges pour faire découvrir la voie pro, l'implication dans le lien école-entreprise...

D'autres mesures sont également prévues : le **renforcement des savoirs fondamentaux**, grâce à l'enseignement du français et des mathématiques en groupes réduits en classe de 2<sup>nde</sup> et à une augmentation des heures de ces mêmes disciplines en cycle terminal ; la **modification de l'année de Terminale** avec des épreuves positionnées plus tôt et une différenciation de la fin d'année entre les élèves souhaitant une insertion professionnelle dès l'obtention du diplôme, qui devront accomplir six semaines de stage, et ceux désirant poursuivre des études supérieures, qui devront suivre quatre semaines de cours intensifs pour mieux les préparer.

**Ces annonces modifient en profondeur la voie professionnelle ! Pour Action & Démocratie, si elles partent d'un constat qui est juste, elles posent problème à bien des égards :**

- La gratification pour les périodes de stage est conçue pour montrer l'importance accordée au temps passé en entreprise. Mais rien n'est prévu pour montrer **l'importance du temps passé en classe**. Cela voudrait-il dire que les deux temps n'ont pas la même importance ? Si tel était le cas, ce serait gravissime !
- Le montant global de la gratification versée aux élèves sera d'environ **420 millions d'euros par an**. C'est une somme conséquente, surtout si on la met en rapport avec l'augmentation de 56 millions d'euros obtenue par les personnels administratifs et celle de 60 millions d'euros obtenue par les AESH en 2022. Il y a donc de l'argent dans l'Education nationale, mais on peut se demander s'il est utilisé au mieux...
- Le « bureau des entreprises » qui sera ouvert dans chaque lycée professionnel ne fait que reprendre les missions exercées jusqu'ici par les **DDFPT**. Il n'apporte donc rien de nouveau, si ce n'est qu'il constitue un cheval de Troie des entreprises dans les lycées professionnels et qu'il pose la question du devenir des DDFPT.
- La carte des formations, destinées à répondre aux besoins des entreprises locales, sera ajustée en s'appuyant sur un outil de pilotage national et territorial permettant de connaître les données d'insertion professionnelle et de poursuite d'études au niveau de chaque établissement. Elle sera donc marquée par une **vision à court terme** susceptible d'être remise en cause au bout de quelques années seulement.
- L'annonce de la fermeture de 80 filières dès la rentrée de septembre 2023 pose la question de l'avenir **des professeurs concernés**. Que vont-ils devenir ? Pour le ministre Pap Ndiaye, « *ils seront encouragés à se tourner vers les métiers de professeurs des écoles, de professeurs en collège ou à travailler dans les bureaux des entreprises* ». Une réponse méprisante, qui fait fi des spécificités des différents niveaux d'enseignement.
- L'annonce de l'ouverture de 150 filières dès la rentrée de septembre 2023 pose la question du recrutement des professeurs qui y enseigneront. De quel chapeau magique sortiront-ils ? Pour le moment, aucune donnée officielle ne le précise, mais il y a fort à parier qu'il s'agira des « **professeurs associés** », ceux qui d'après les dires de Pap Ndiaye « *viendront du monde de l'entreprise* » et dont nul ne connaît les compétences pédagogiques.
- Le Pacte permettant la revalorisation financière des PLP ne sera pas scindable en briques. Il devra obligatoirement être pris en totalité. Ce qui représentera au bas mot, en plus des tâches administratives, deux heures hebdomadaires devant les élèves qui

s'ajouteront, naturellement, aux deux HSA non refusables depuis 2019. **De l'art de charger la mule jusqu'à ce qu'elle n'en puisse plus...**

- L'aménagement de l'année de Terminale crée une **distorsion inacceptable entre les élèves**. Pourquoi ceux qui optent pour une insertion professionnelle dès l'obtention de leur diplôme n'auraient-ils pas droit aux mêmes connaissances générales que ceux qui choisissent de poursuivre des études supérieures ? La vocation des établissements professionnels n'est pas et ne doit pas devenir de former de la simple chair à patron.
- Dans le renforcement des savoirs fondamentaux, il n'est question en tout et pour tout que de deux disciplines : le français et les mathématiques. Cela veut-il dire que les **autres matières** n'entrent pas dans la catégorie des savoirs fondamentaux et qu'elles ne méritent donc pas la même attention ? Quelle régression ce serait si cela venait à être confirmé par les faits !

**Dans l'état actuel des choses, Action & Démocratie s'oppose donc fermement à la transformation de la voie professionnelle telle qu'elle a été annoncée par le Président Macron. Pour faire de cette filière, qui regroupe un tiers des lycéens, « *une voie de réussite et d'excellence reconnue par tous* », il est urgent de remettre l'ouvrage sur le métier et d'accorder toute l'attention nécessaire aux acteurs de terrain que sont les PLP.**